

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2015 19h00

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET adjoints, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Pascal MARCHANDIAU, Sylvain MAURIN, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, René VERGNES.

Absentes excusées :

Anaïs DEGREEF qui a donné pouvoir à Michel DARNAUD
Lydia HOUDELET qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER

Le quorum étant atteint la réunion débute à 19h10

Secrétaire de séance: Catherine NALPOWIK

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des réunions du Conseil d'Ecole des 3 et 17 mars :

Chaque compte rendu est communiqué et commenté à l'assemblée par Mmes C SOUBEYRAND et H JOLIVET. Un nouveau sondage concernant la grille horaire des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a été organisé par la mairie durant la période allant du lundi 9 mars au mardi 17 mars à 11h30. Seules 2 plages horaires étaient proposées, la plage horaire existante à ce jour (13h20-14h05) ou la plage horaire 15h45-16h30. Ce sondage proposé à 67 familles a donné lieu à dépouillement le mardi 17 mars à 18h00 en présence du Directeur d'école JL NAVET, de la Professeur de l'école maternelle L GENEVIER et des représentants de la municipalité. 36 familles ont déposé leur bulletin, 29 se sont prononcées pour le «glissement» des TAP en fin de journée (15h45-16h30) 6 pour le maintien et 1 bulletin blanc. Le même jour, à 19h00, s'est tenu un Conseil d'Ecole auquel participaient les 4 enseignants, les 4 représentants des parents d'élèves et les 2 représentants de la municipalité (C SOUBEYRAND et H JOLIVET). Un vote à main levée a donné le résultat suivant: 9 voix pour le « glissement » de la plage horaire en fin de journée et 1 voix pour le maintien de l'horaire actuel.

Fort de ces renseignements le Conseil Municipal, après avoir débattu, a décidé de voter à main levée quant au choix des horaires des TAP à appliquer à la rentrée 2015-2016, choix qui sera communiqué au service de l'Education Nationale, avec le compte rendu du Conseil d'Ecole et l'argumentaire rédigé par ce Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal reprenant à son compte cet argumentaire. Résultats du vote: 13 voix pour le changement, 2 abstentions. Les services de l'Education Nationale ont tout pouvoir d'accepter ou refuser cette modification.

Le lundi 16 mars, lors d'une rencontre en mairie entre JL NAVET Directeur de l'école, Laurence GENEVIER Professeur de maternelle, le maire et C SOUBEYRAND adjoint, il a été évoqué l'organisation de la rentrée scolaire 2015-2016. Enseignant et directeur nous ont informés que les enfants de moins de 3 ans ne seraient pas acceptés en raison d'une surcharge d'effectifs. Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal, tout en regrettant la mise en place de cette mesure, attire l'attention des enseignants quant aux répercussions que pourrait engendrer ce changement, plus particulièrement le risque de fermeture d'une classe à terme, certains parents d'élèves pouvant inscrire leurs jeunes enfants dans des écoles privées de proximité, lesquelles écoles acceptant de scolariser les enfants de moins de 3 ans.

Vente terrain CHOMETTE Hubert:

Dans l'optique de mise à la construction des parcelles ZB 1946 et 1947 rue des Ferrats, Monsieur CHOMETTE Hubert accepte de céder à la commune une bande de terrain en bordure de la rue des Ferrats, d'une contenance de 27 centiares au prix de 1 € symbolique, la commune s'engageant à créer un trottoir après enfouissement des réseaux communaux (eaux pluviales et eaux usées). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Agrandissement de la station d'épuration :

Ces travaux indispensables sont prévus pour 2016. Le chiffrage a été effectué par les services du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (80000€ HT).

Pour ce faire, et afin de percevoir des aides non négligeables du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, la commune se doit de signer une convention avec le Conseil Général dans le cadre du contrat Doux-Mialan 2015-2017. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Actuellement la station d'épuration construite en 2007 connaît de sérieux problèmes de fonctionnement. Le constructeur, Sté SAUR, a été informé, il doit dès ce début de semaine procéder au curage du premier bassin, à sa charge, permettant ainsi de connaître l'origine du dysfonctionnement.

Etude pour la rénovation du bâtiment scolaire-logements communaux:

Après études de la commission des travaux et prise de contact avec diverses entreprises spécialisées dans l'isolation des bâtiments, il a été décidé de confier les travaux d'isolation des combles et sous-sol à l'entreprise GDI Isolation Soufflage de Montélimar, laquelle entreprise étant sous contrat avec les Ets Charvet (fioul) est habilitée à faire bénéficier de subventions dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, mesure risquant fort de disparaître dans les semaines à venir. Le montant total des travaux est fixé à 6826,79€ TTC, avec enlèvement de la laine de verre existante.

A cela, il y a lieu de rajouter le remplacement de la régulation chauffage, laquelle étant défectueuse, pour un montant de 2718,22€. Ces travaux seront confiés à Mr GHENIA artisan vionnais.

Adhésion d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais.

Accord du conseil Municipal à l'unanimité.

Adhésion d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Modifications des statuts d'Hermitage-Tournonais Communautés de Communes.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Vion le 30-03-2015

Le maire
Michel DARNAUD

